

Conditions Générales de Fonctionnement

Dr THEMANS Virginie

5c Rue des Potiers

68130 Aspach

Tél. : 06 32 34 15 77

Email : dr.themans@hotmail.fr

Site : www.vet-osteo.net

Introduction

Les présentes Conditions Générales de Fonctionnement (CGF) sont consultables à tout moment sur la page dédiée du site internet.

Toute prestation réalisée par le Dr THEMANS Virginie est soumise aux présentes CGF.

1. Appellation de l'établissement de soins et espèces traitées

L'établissement de soins est déclaré sous l'appellation :

“Dr THEMANS Virginie – Entreprise individuelle”, conformément à la réglementation en vigueur.

Espèces habituellement traitées :

- Chiens
- Chats
- Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC)
- Chevaux (occasionnellement)

Espèces non prises en charge :

- Animaux de rente
- Animaux errants
- Chiens dangereux (Loi du 6 janvier 1999)

En cas de demande concernant une espèce non prise en charge, le propriétaire est invité à contacter un établissement vétérinaire adapté.

2. Horaires d'ouverture et modalités d'accueil

Les consultations se font **uniquement sur rendez-vous**, au cabinet ou à domicile selon disponibilité.

Les horaires sont variables et communiqués lors de la prise de rendez-vous.

3. Personnel affecté aux soins

Personnel vétérinaire :

Dr Virginie THEMANS, Docteur vétérinaire (ULiège), inscrite à l'Ordre des vétérinaires – Grand Est.

Formations complémentaires : DIE d'ostéopathie vétérinaire.

Personnel non vétérinaire :

Aucun.

4. Prestations effectuées

Les prestations proposées sont :

- Consultations d'**ostéopathie vétérinaire** (chiens, chats, NAC, chevaux)
- Consultations de **phytothérapie**
- Conseils en hygiène de vie, mobilité, gestion de la douleur
- Suivi ostéopathique post-intervention ou post-traumatique

Actes non réalisés :

Médecine générale, chirurgie, analyses médicales, hospitalisation, urgences.

5. Surveillance des animaux hospitalisés

Le Dr THEMANS Virginie **n'hospitalise pas d'animaux**.

Aucune surveillance continue n'est assurée en dehors des consultations.

6. Permanence et continuité des soins

Le Dr THEMANS n'assure **pas de service d'urgence** ni de permanence des soins.

En cas d'urgence ou de situation nécessitant une prise en charge rapide, le propriétaire doit contacter :

- son **vétérinaire traitant**,
- ou le **service de garde vétérinaire**.

Les demandes envoyées via le formulaire de contact ne sont **pas traitées en urgence**.

7. Conditions tarifaires

Les tarifs sont consultables sur la page dédiée du site internet ou communiqués sur demande.

Un devis peut être fourni avant toute prestation.

Les tarifs tiennent compte du temps passé, de la technicité de l'acte et des frais de déplacement éventuels.

8. Modalités de règlement

Moyens de paiement acceptés :

- espèces
- chèques
- virement bancaire
- carte bancaire (selon disponibilité)

Un acompte peut être demandé pour les déplacements.

Toute séance non annulée 24h à l'avance peut être facturée.

9. Litiges

En cas de différend déontologique, le client peut contacter :

Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires – Grand Est

Site : www.veterinaire.fr

Pour la médiation de la consommation, les informations sont disponibles sur le site du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires.

10. Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)

Assureur : **Aviva / Abeille Assurances**

140 Impasse des Prêles – BP 31577

Agroparc

AVIGNON CEDEX 9 – 84916

France

11. Loi “Informatique et Libertés” et secret professionnel

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données le concernant auprès du Dr THEMANS Virginie.

Le vétérinaire est soumis au **secret professionnel**.

Aucune information ne peut être divulguée, sauf réquisition judiciaire.

12. Gestion du cadavre

Le Dr THEMANS Virginie **ne dispose pas des installations nécessaires** pour la gestion ou la conservation des cadavres d'animaux.

En cas de décès, le propriétaire doit se rapprocher de son vétérinaire traitant ou d'une société de crémation animale.

13. Consentement éclairé du client

Toute prestation est réalisée avec le **consentement éclairé** du propriétaire, après explication :

- de la nature de l'acte,
- des bénéfices attendus,
- des risques potentiels (thérapeutiques, liés à la contention, ou à l'état de l'animal),
- des alternatives possibles.

Le propriétaire s'engage à fournir des informations exactes sur l'état de santé de l'animal et à suivre les recommandations post-consultation.

14. Admission des animaux errants ou dangereux

Les animaux errants ou relevant de la législation sur les chiens dangereux **ne sont pas admis**.